

BORDEREAU DE VERSEMENT 2022

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68% de la masse salariale brute 2021



87%

Réservée au financement de l'apprentissage



13%

→ 

Ancien «hors quota» ; versement direct au bénéficiaire sans passer par les OPCO

CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre masse salariale brute 2021 : €

x 0,68% x 13% = €

Montant alloué à **Arpejeh*** : €

Versement possible
entre le 1er janvier et
le 31 mai 2022.

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2022, date limite de versement. **Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.**

RAISON SOCIALE

SIRET

ADRESSE POSTALE

NOM

PRÉNOM

TÉL

E-MAIL

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à : contact@arpejeh.com

PAR VIREMENT, bordereau à retourner par mail à **contact@arpejeh.com**

- IBAN FR76 1751 5900 0008 0022 7134 191
- BIC : CEPFRPP751
- En indiquant dans la référence du virement TA + Raison sociale de l'entreprise

PAR CHÈQUE à l'ordre de Arpejeh :

Chèque n° :

Banque :

À retourner à l'adresse suivante :
Arpejeh

33 Boulevard Barbès, 75018 PARIS

Cachet entreprise :

Votre contact :
Servane CHAUVEL • 06 72 56 06 13
01 79 97 28 55 • servane.chauvel@arpejeh.com
www.arpejeh.com

